

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1002

18 avril 2012

### SOMMAIRE

<b>AMANA Creative S.à r.l.</b> .....	<b>48078</b>	<b>Java Consultancy S. à r.l.</b> .....	<b>48088</b>
<b>Ambolt Management S. à r. l.</b> .....	<b>48077</b>	<b>Koch CTG S.à r.l.</b> .....	<b>48096</b>
<b>Argenta Fund</b> .....	<b>48078</b>	<b>Lansvest S.A.</b> .....	<b>48078</b>
<b>Arto Holding A.G.</b> .....	<b>48079</b>	<b>Lo-Trans Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>48072</b>
<b>ATTL Holdings</b> .....	<b>48065</b>	<b>Lux Applications S.à r.l.</b> .....	<b>48077</b>
<b>Bactriane S.à r.l.</b> .....	<b>48088</b>	<b>Lux Applications S.à r.l.</b> .....	<b>48096</b>
<b>Baganza Investments S.A.</b> .....	<b>48080</b>	<b>Marson Investments Holding S.A.</b> .....	<b>48094</b>
<b>BDG Finance S.à r.l.</b> .....	<b>48080</b>	<b>Matterhorn Topco &amp; Cy S.C.A.</b> .....	<b>48050</b>
<b>Belgacom Development S.A.</b> .....	<b>48084</b>	<b>Medfort S.à r.l.</b> .....	<b>48079</b>
<b>BELGACOM Finance S.A.</b> .....	<b>48088</b>	<b>Monteverde S.A.</b> .....	<b>48096</b>
<b>Berkeley Square Properties (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48076</b>	<b>Noble Carl Norberg S.à r.l.</b> .....	<b>48071</b>
<b>BMNL S.A.</b> .....	<b>48089</b>	<b>Noble Holding International (Luxem- bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48084</b>
<b>Delamare Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>48080</b>	<b>Olajterv International S.A.</b> .....	<b>48074</b>
<b>Eprec S.A.</b> .....	<b>48077</b>	<b>Olympus Topco S.à r.l.</b> .....	<b>48050</b>
<b>Eti International S.A.</b> .....	<b>48085</b>	<b>Sensilab</b> .....	<b>48081</b>
<b>Food Marketing International S.A.</b> .....	<b>48095</b>	<b>Sunsailing S.A.</b> .....	<b>48089</b>
<b>GVP Immobilier</b> .....	<b>48084</b>	<b>Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ..	<b>48071</b>
<b>Hatanord Capital</b> .....	<b>48085</b>	<b>UL S.à.r.l.</b> .....	<b>48076</b>
<b>Holden S.A.</b> .....	<b>48095</b>	<b>Vantage Partnership Management S.A.</b> ..	<b>48085</b>
<b>H.R.T. Group S.A.</b> .....	<b>48094</b>	<b>Varesa International SCA</b> .....	<b>48077</b>

**Matterhorn Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Olympus Topco S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.824.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of February.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

“Matterhorn Holding & Cy S.C.A.” (formerly Olympus Holding S.à r.l.), a partnership limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165793, here represented by Mrs. Linda Harroch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 16<sup>th</sup> of February 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “Olympus Topco S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165824, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 December 2011, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”). The articles of association have not been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to create one new class of share referred to as the management share (the “Management Share”).

*Second resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Swiss Franc (CHF 1.00) to bring it from its present amount of one hundred and twelve thousand Swiss Francs (CHF 112,000.00) to the amount of one hundred and twelve thousand one Swiss Francs (CHF 112,001.00) by the creation and the issue of one (1) new share (the “Management Share”) having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00).

The aggregate contribution of one Swiss Franc (CHF 1.00) in relation with the Management Share is entirely allocated to the Company's share capital.

*Subscription*

“Matterhorn S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated as of the present deed, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, is here represented by Mrs. Linda Harroch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 16 of February 2012 and has declared to subscribe for the single share and paid it an amount of one Swiss Franc (CHF 1.00) by means of a contribution in cash. Proof of such cash contribution had been submitted to the notary.

*Third resolution*

The partners then resolve to amend article 6.1 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital and to introduce ten (10) classes of shares and which now reads as follows:

“ **6.1.** The capital is fixed at one hundred and twelve thousand one Swiss Franc (CHF 112,001.00) represented by one hundred and twelve thousand one (112,001) shares of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, divided into (A) (i) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class A (the “Class A Shares”); (ii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class B (the “Class B Shares”), (iii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class C (the “Class C Shares”), (iv) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class D (the “Class D Shares”), (v) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class E (the “Class E Shares”), (vi) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class F (the “Class F Shares”), (vii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class G (the “Class G Shares”), (viii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class

H (the “Class H Shares”), (ix) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class I (the “Class I Shares”) and (x) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class J (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the “Management Share”).

In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

#### *Fourth resolution*

The partners resolve to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” – S.à r.l.) into a public partnership limited by shares (“société en commandite par actions” – S.C.A.). As a consequence of such conversion the share capital of the Company shall be equal to one hundred and twelve thousand one Swiss Franc (CHF 112,001.00) represented by one hundred and twelve thousand one (112,001) shares of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, divided into

(A) (i) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class A (the “Class A Shares”); (ii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class B (the “Class B Shares”), (iii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class C (the “Class C Shares”), (iv) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class D (the “Class D Shares”), (v) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class E (the “Class E Shares”), (vi) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class F (the “Class F Shares”), (vii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class G (the “Class G Shares”), (viii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class H (the “Class H Shares”), (ix) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class I (the “Class I Shares”) and (x) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class J (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the “Management Share” or actions de commandité) owned by Matterhorn S.à r.l.

In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

#### *Fifth resolution*

The shareholders decide to acknowledge and approve the report established by Alter Audit S.à r.l., a réviseur d'entreprises, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion (in French version) of such report states as follows:

«En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté, pour un montant de 100 250 CHF n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société en commandite par actions, soit un montant de 37.448 CHF (soit 31.000EUR au taux de change de 1,2080 en date du 15.02.2012).

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 103 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that:

(i) as at the date of the conversion, the Company's net equity amounts to one hundred thousand two hundred and fifty Swiss Francs (CHF 100,250.00);

(ii) the Company's net equity is at least equal to thirty-one thousand euro (31,000.-).

#### *Sixth resolution*

The shareholders decide to change the name of the Company into “Matterhorn Topco & Cy S.C.A.”.

#### *Seventh resolution*

The shareholders decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders, each year, on the first Monday of the month of June at 11.00 a.m.

#### *Eighth resolution*

The shareholders decide to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

### **1. Corporate form / Name / Duration.**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Matterhorn Topco & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Liability of the manager.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

#### **5. Share capital.**

5.1 The capital is fixed at one hundred and twelve thousand one Swiss Franc (CHF 112,001.00) represented by one hundred and twelve thousand one (112,001) shares of one Swiss Franc (CHF 1.00) each, divided into

(A) (i) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) eleven thousand two hundred (11,200) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.00). The Management Share shall be held by Matterhorn S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 All Shares and the Management Share shall be issued in registered form or bearer form.

5.9 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him. The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered Shares and Management Share.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered Shares and Management Share a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share held by the Manager is freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

## **6. Authorized capital.**

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one billion Swiss Francs (CHF 1,000,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

## **7. Management.**

7.1 The Company shall be managed by Matterhorn S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to



effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

## **8. Supervisory board.**

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

## **10. Decision of the shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the first Monday of June at 11 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

### **11. Financial year - Annual accounts distribution of profits.**

11.1 The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> day of January and ends on the 31<sup>st</sup> day of December.

11.2 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

11.3 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.4 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

11.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

11.5.1 an amount equal to (i) 0.50% of the nominal value of each Class A Shares, (ii) 0.45% of the nominal value of each Class B Shares, (iii) 0.40% of the nominal value of each Class C Shares, (iv) 0.35% of the nominal value of each Class D Shares, (v) 0.30% of the nominal value of each Class E Shares, (vi) 0.25% of the nominal value of each Class F Shares, (vii) 0.20% of the nominal value of each Class G Shares, (viii) 0.15% of the nominal value of each Class H Shares and (ix) 0.10% of the nominal value of each Class I Shares shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

11.5.2 the balance of net profits shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

11.6 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**12. Amendments of the articles.** Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

### **13. Dissolution – Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 11.5.

**14. Definitions.** Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 11.5 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction related to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent that shareholders would have been entitled to dividends distributions according to Article 11.4 of the Articles.

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled



L= losses

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.”

#### *Ninth resolution*

The shareholders decide to accept with immediate effect the resignation of the current managers of the Company being:

- (i) Linda Harroch and Geoffrey Henry as class A managers and;
- (ii) Isabelle Probstel and Francisco Menjibar as class B managers.

#### *Tenth resolution*

The shareholders decide to appoint the following person as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

- Geoffrey LIMPACH, accountant, born on 11 April 1983 in Arlon, Belgium, residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Valerie EMOND, director of companies, born on 30 August 1973 at Saint-Mard in Belgium, residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
- Cindy TEIXERA, private employee, born on 5 October 1980 in Juvisy-Sur-Orge, France, residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

“Matterhorn Holding & Cy S.C.A.” (anciennement Olympus Holding S.à r.l.), une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793 et ici représentée par Maître Linda Harroch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Olympus Topco S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.824, constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»). Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide de créer une nouvelle catégorie d’action référencée comme étant l’action de commandité (l’«Action de Commandité»).

### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un Franc Suisse (CHF 1,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de cent douze mille Francs Suisses (CHF 112.000,-) à cent douze mille un Francs Suisses (CHF 112.001,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale (l'«Action de commandité») ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-).

Le montant de l'apport d'un Franc Suisse (CHF 1,-) est intégralement alloué au capital social de la Société.

### Souscription

«Matterhorn S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée ce jour par le notaire soussigné et ici représentée par Maître Linda Harroch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 février 2012 déclare souscrire à l'Action de Commandité, payée par un apport en numéraire d'un montant d'un Franc Suisse (CHF 1,-). La preuve du montant de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

### Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital et pour introduire dix (10) catégories de parts sociales, lequel article sera désormais lu comme suit:

« **6.1.** Le capital est fixé à cent douze mille un Francs Suisse (CHF 112.001,-) représenté par cent douze mille une (112.001) parts sociales d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, réparties en:

(A) (i) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) onze mille deux cents (11.200) Parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) onze mille deux cents (11.200) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-) toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts; et

(B) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»).

Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Actionnaire» devra être interprété conformément.»

### Quatrième résolution

Les associés décident de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) en une société en commandite par actions (S.C.A.). En conséquence le capital social de la Société sera égal à cent douze mille un Francs Suisse (CHF 112.001,-) représenté par cent douze mille une (112.001) actions d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, réparties en:

(A) (i) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et (x) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-) toutes ces actions étant collectivement référencées comme les «Actions» ou actions de commanditaires; chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts; et

(B) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») détenue par Matterhorn S.à r.l. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun d'Actions et «Associé» devra être interprété conformément.»

### Cinquième résolution

Les associés décident de reconnaître et accepter le rapport établi par Alter Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) et 103 de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport affirme comme suit:

«En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté, pour un montant de 100 250 CHF n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société en commandite par actions, soit un montant de 37.448 CHF (soit 31.000 EUR au taux de change de 1,2080 en date du 15.02.2012).

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 103 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Intervention des gérants*

Sur ce, interviennent les gérants actuels de la Société, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée, en tant que gérants de la Société, en raison de la conversion de forme juridique décrite ci-dessus, ils confirment expressément que:

(i) à la date de la conversion, les capitaux propres nets de la Société s'élèvent à cent mille deux cent cinquante francs suisses (CHF 100.250,00);

(ii) les capitaux propres nets de la Société sont au moins égaux à trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «Matterhorn Topco & Cy S.C.A.».

#### *Septième résolution*

Les associés décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des associés de la Société au premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

#### *Huitième résolution*

Les associés décident de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

### **1. Forme / Dénomination sociale / Durée.**

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Matterhorn Topco & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

### **3. Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et

autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par la Loi Luxembourgeoise.

**4. Responsabilité du gérant commandité.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

## 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de cent douze mille un Francs Suisse (CHF 112.001,-) représenté par cent douze mille une (112.001) actions d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, réparties en:

(A) (i) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et (x) onze mille deux cents (11.200) actions ordinaires de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), chacune ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1.-) toutes ces actions étant collectivement référencées comme les «Actions» ou actions de commanditaires); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts; et

(B) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un franc Suisse (CHF 1.) détenue par Matterhorn S.à r.l. prénommé, en tant qu'actionnaire commandité.

Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Actionnaire» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des Actions y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) d'Actions (sauf les Actions de Catégorie A), par le rachat et l'annulation de toutes Actions émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie d'Actions, de tels annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la Catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Actions dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant (i) aucune action de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie C, (ii) aucune action de catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie D, (iii) aucune action de catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie E, (iv) aucune action de catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie F (v) aucune action de catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie G, (vi) aucune action de catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie H, (vii) aucune action de catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie I, (viii) aucune action de catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'Actions (tel que prévu dans l'article 5.3), une telle catégorie d'Actions donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque Action de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulé.

5.8 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.9 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient. Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action de Commandité appartenant au Gérant peut être librement cédée à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

## **6. Capital autorisé.**

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de un milliard Francs Suisse (CHF 1,000,000,000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.



6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

## **7. Gérance.**

7.1 La Société sera administrée par Matterhorn S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

## **8. Conseil de surveillance.**

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.



8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**9. Art. 9.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **10. Décisions des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 11h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

#### **11. Année sociale.**

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Le bénéfice brut de la Société exposé dans les comptes annuels, après la déduction de dépenses générales, l'amortissement et des dépenses représente le bénéfice net.

11.3 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.4 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.5 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

11.5.1 un montant équivalent à (i) 0.50% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie A, (ii) 0.45% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie B, (iii) 0.40% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie C, (iv) 0.35% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie D, (v) 0.30% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie E, (vi) 0.25% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie F, (vii) 0.20% de la valeur nominale de chaque Action

de Catégorie G, (viii) 0.15% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie H et (x) 0.10% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie I sera distribué de manière égale à tous les actionnaires commanditaires au pro rata de leurs actions, sans égard de catégorie, puis

11.5.2 le solde des bénéfices nets sera alloué dans son intégralité aux détenteurs d'Actions de la dernière Catégorie à l'inverse de l'ordre alphabétique (la première catégorie étant les actions de Catégorie J, s'il n'existe pas d'actions de Catégorie J, les actions de Catégorie I et ainsi jusqu'à seulement les actions de Catégorie B).

11.6 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

**12. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

### 13. Dissolution – Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par la raison de la mort, la suspension de droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

13.2 Sauf dans le cas de dissolution par décision de justice, la dissolution de la Société peut avoir lieu seulement conformément à une décision adoptée par l'assemblée d'actionnaires générale conformément aux conditions fixées pour des amendements aux Articles. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, les actionnaires ou pas, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

13.3 Après le paiement de toutes les dettes et n'importe quelles charges contre la Société et des dépenses de la liquidation, les revenus de liquidation nets seront distribués aux actionnaires conformément à et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution pour des distributions de dividende comme exposé à l'article 11.5.

**14. Définitions.** "Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'actionnaire aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 11.5 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (incluant pour écarter tout doute, le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie d' Actions devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (L + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés) pour autant que les actionnaires ont le droit de recevoir des dividendes conformément à l'article 11.5 des Statuts.

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Actions annulée

L = perte

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

"Comptes Intérimaires" signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

"Date Comptable Intérimaire" signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Actions pertinente.»

#### *Neuvième résolution*

Les associés décident d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats en tant que gérants de la Société des gérants actuellement en fonction:

- (i) Linda Harroch et Geoffrey Henri, gérants de catégorie A et
- (ii) Isabelle Probstel et Francisco Menjibar, gérants de catégorie B.

#### *Dixième résolution*

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Geoffrey LIMPACH, comptable, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Valérie EMOND, gérant de sociétés, née le 30 août 1973 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Cindy TEIXERA, employée privée, né le 5 octobre 1980 à Juvisy-Sur-Orge, France, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, G. LECUIT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2012. Relation: EAC/2012/2565. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012027705/850.

(120036156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

**ATTL Holdings, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.359.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the first day of March.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECP Investments SA, a company having its registered office at PO Box 3175 Road Town Tortola, British Virgin Islands (BVI), registered under number 1412454,

here represented by Me Laurent LUDWICZAK, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form except through public offering. The company may solely through private placement issue bonds, notes or other debt instruments in registered form and subject to restrictions on transfers. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The Company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guarantees.

The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "ATTL Holdings".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Friday of the month of June of each year, at 3.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December, 2012.

The first annual general meeting shall be held in the year 2013.

#### *Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, ECP Investments SA, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR)

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:

- Mr Jean-Nicolas BRAUN, employee, born in Luxembourg on 11 August 1971, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue J.F. Kennedy.

2) Has been appointed statutory auditor for an unlimited period:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477

3) The address of the corporation is fixed at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le premier mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ECP Investments SA, une société ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI), immatriculée sous le numéro 1412454

ici représentée par Me Laurent LUDWICZAK, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 février 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "ATTL Holdings"

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier vendredi du mois de juin de chaque année, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été arrêtés par la partie comparante ECP INVESTMENTS, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Nicolas BRAUN, employé, né le 11 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue J.F. Kennedy.
- 2) Est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée indéterminée:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477

3) L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. LUDWICZAK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/10111. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012030814/330.

(120040473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

#### **Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.725.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012031165/13.

(120040288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

#### **Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 232.100.725,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

I. Par décision de l'associé unique de la Société en date du 23 février 2012, il a été décidé:

De reconnaître la démission de Monsieur Christopher Maan en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 février 2012;

- De reconnaître la démission de Monsieur Robert W. Adriaansen en tant que gérant de la Société avec effet au 23 février 2012; et

- D'approuver la nomination de Monsieur David Dujacquier, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 23 février 2012,

Suite à ces résolutions, la Gérance de la Société sera dès lors composé de:

- David Dujacquier;

- Alan R. Hay; et

- Alan P. Duncan.

II. Le gérant Alan R. Hay a décidé de transférer son adresse du 19A Dorfstrasse, CH-6340 Baar, Suisse au 64, Landmark Square, Earth Close, Suite 3D, KY1-1206 Grand Cayman, Iles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012033609/24.

(120043565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Lo-Trans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.351.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Hans LUDWIG, geboren am 14. August 1950 in Waldkönigen, wohnhaft in D-54552 Dockweiler, Uwerweg 14,

2. Herr Joachim OCHOTZKI, geboren am 24. Oktober 1972 in Trier, wohnhaft in D-54317 Gusterath, JohannBerens-Strasse 9,

beide vertreten durch Herrn Christian BAMBERG, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2146 Luxembourg, 6365, rue de Merl,

gemäss Vollmacht unter Privatschrift, "ne varietur" vom Komparent und dem Notar unterzeichnet und beiliegender Urkunde beigefügt.

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die nationale und internationale Spedition, sowie Zollagentur und Lagerhaltung, jedoch ohne eigene Transportmittel.

Weiterer Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar mit dem Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Form in Zusammenhang stehender Geschäfte, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Förderung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unternehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung -einschließlich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien - zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist „LO-TRANS LUXEMBOURG S.à r.l.“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-EUR).

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandats keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandats haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die jährliche Bilanz erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Das Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die Anteile werden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Hans LUDWIG, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Joachim OCHOTZKI, fünfzig Anteile . . . . .	50
TOTAL: einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr € 1.000,-.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

2. Zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Joachim OCHOTZKI, geboren am 24. Oktober 1972 in Trier, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Johann-Berens-Strasse 9.

3. Zum administrativen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Hans LUDWIG, geboren am 14. August 1950 in Waldkönigen, wohnhaft in D-54552 Dockweiler, Uwerweg 14.

4. Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift der zwei Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: C. Bamberg, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 mars 2012. Relation: EAC/2012/3201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012030955/122.

(120040320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

**Olajterv International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.320.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company OLAJTERV INTERNATIONAL S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 115.320 (NIN 2008 2239 295),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30<sup>th</sup> of March 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 960 of May 16, 2006, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 31<sup>st</sup> of October 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2783 of November 18, 2008.

The corporate capital is set at six hundred thirty-one thousand Euro (€ 631.000.-), represented by sixty-three thousand one hundred (63.100) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The Chairman appoints as secretary Ms. Patricia CHAPELIER, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Decision to put the company OLAJTERV INTERNATIONAL S.A. into liquidation.

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.



C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company OLAJTERV INTERNATIONAL S.A. and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint the company PIKELANE CORPORATE LIMITED, a British Virgin Islands company, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the "Registrar of Corporate Affairs" under the number 1515831, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OLAJTERV INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 115.320 (NIN 2008 2239 2959),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 960 du 16 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2783 du 18 novembre 2008.

Le capital social est fixé à six cent trente-et-un mille Euros (€ 631.000.-), représenté par soixante-trois mille cent (63.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia CHAPELIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mettre la société OLAJTERV INTERNATIONAL S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société OLAJTERV INTERNATIONAL S.A. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé:: J. LAMBERT, P. CHAPELIER, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 mars 2012. Relation: ECH/2012/375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012030992/111.

(120040481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

**UL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.535.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012031169/13.

(120040281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

**Berkeley Square Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.777.

Monsieur Jacob Joseph SAFRA a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 23 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ailton BERNARDO
- Monsieur Gian-Paolo CORSETTI
- Monsieur André PATIRI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Berkeley Square Properties (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012033308/17.

(120043746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Lux Applications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 7A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX APPLICATIONS SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012033561/11.

(120043915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Varesa International SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.047.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012031171/13.

(120040308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

**Ambolt Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.205.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 5 mars 2012*

1. La démission de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérante de catégorie B de la société, a été acceptée avec effet au 5 mars 2012.

2. Mme Martine Grün, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que gérant de catégorie B avec effet au 5 mars 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Ambolt Management S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012033258/18.

(120044056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Eprec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.266.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale statutaire en date du 21 novembre 2011*

1. M. Juan Antonio GUTIERREZ HERNANDO a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. M. Juan Antonio GUTIERREZ HERNANDO a démissionné de son mandat de président du conseil d'administration.

3. M. Daniel GOMEZ GARCIA a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. Daniel GOMEZ GARCIA a démissionné de son mandat de vice-président du conseil d'administration et a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Le mandat d'administrateur de M. Jean Marcel MAAS a été réduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. M. Jean Marcel MAAS a été nommé vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19/03/2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EPREC S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012033413/23.

(120044122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**AMANA Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 152.711.

En date du 4 mai 2010, Monsieur Frédéric SICHLER demeurant à F-75009 Paris, 2, Cité Malheshherbes, a transféré 4.375 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Joe CARI, né le 8 octobre 1952 à Chicago (USA), demeurant à USA 10075 New York, 124 East 79<sup>th</sup> Street.

Il en résulte que le capital de la Société est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Frédéric SICHLER détient 8.125 parts sociales,
- Monsieur Joe CARI détient 4.375 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033279/15.

(120044028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Il appert que Monsieur Michel Waterplas nommé aux postes d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société n'est plus domicilié au 71, rue Grande, B-6812 Suxy, Belgique mais est actuellement domicilié au 19, Moulin-sous-Buzenol, B-6740 Etalle, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012033287/14.

(120043590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Lansvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.427.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 9 mars 2012 que:

- Le siège de la société a été transféré du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- MM. Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino, Jean-Marc Debaty et Christianus Johannes Le Blanc démissionnent de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat;
- Monsieur Roland Beunis, né le 7 juillet 1970 à Veghel (Pays-Bas) demeurant 61 Ala Blancaweg, Curaçao,

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) demeurant professionnellement 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen,

- Madame Valérie Emond, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;

- La société Luxembourg International Consulting S.A. démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;

- Odd Financial Services S.A. ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 41014 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033533/25.

(120043989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

### **Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.464.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique e la Société en date du 7 mars 2012*

En date du 7 mars 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission d'EBLO gcv en tant que gérant de ta Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Harald STÖBER, né le 25 juin 1952 à Witten, Ennepe-Ruhr-Kreis, Allemagne, demeurant au Schageshofsstrasse 35, D-47877 Willich, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Calanim Associates Limited

- Monsieur Yves CHERET,

- Madame Philippe LECLERCQ

- Monsieur Joachim GRENDEL

- Monsieur Wolf WASCHKUHN

- Monsieur Harald STÖBER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

MEDFORT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012033586/25.

(120043725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

### **Arto Holding A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 27.234.

### **LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ARTO HOLDING A.G., avec siège social à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 avril 2012 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Me Marthe FEYEREISEN  
Le liquidateur

Référence de publication: 2012033291/19.

(120043923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Baganza Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.484.

—  
EXTRAIT

En date du 14 mars 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. que le mandat de de Kohnen & Associés S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société est révoqué avec effet immédiat;

2. que Viscomte S.à r.l., avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033300/15.

(120044281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 3.766.235.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Suite à un acte sous seing privé avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012, les 37.466.194 parts sociales de la Société détenues en indivision par Armitage Luxembourg S.à r.l. et Cirrus Luxembourg S.à r.l. pour le compte de Armitage English Partnership ont été distribuées comme suit:

À Armitage Luxembourg S.à r.l. . . . .	32.145.994
À Cirrus Luxembourg S.à r.l. . . . .	5.320.200

Il résulte que les 150.649.418 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- Armitage Luxembourg S.à r.l. . . . .	145.329.218
- Cirrus Luxembourg S.à r.l. . . . .	5.320.200

Munsbach, le 19 mars 2012.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2012033378/20.

(120043908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**BDG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.268.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 mars 2012*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.
2. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante.
3. Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Le nombre de gérants a été diminué de trois (3) à deux (2).



Luxembourg, le 19 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BDG Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012033319/18.

(120043810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Sensilab, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 166.597.

In the year two thousand and twelve on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Francine MONIOT, private employee, with professional address in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur,

acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board) of SENSILAB, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.597 (hereafter the Company),

pursuant to resolutions taken by the board on 27<sup>th</sup> February, 2012 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. SENSILAB was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated January 25<sup>th</sup> 2012, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

2. Article 3 of the Articles, which provides for an authorized capital, reads as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 5,343,091.00.- (five million three hundred forty-three thousand and ninety-one euros) divided into 5,343,091 (five million three hundred forty-three thousand and ninety-one) shares of EUR 1.- (one euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The authorized capital is fixed at 20 million Euros (€ 20,000,000.00) to consist of 20 million (20,000,000) shares of a par value of one Euro (1,-€) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of these articles of incorporation, to increase from time the subscribed capital, within the limits of authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.”.

3. The Board resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(i) increase the nominal share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-nine thousand eight hundred and thirteen Euro (EUR 689,813) by way of the issue of six hundred eighty-nine thousand eight hundred and thirteen (689,813) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company (the New Shares), together with a total share premium amounting to one million three hundred ten thousand six hundred and

forty-four Euro and seventy Cents (EUR 1,310,644.70), to the subscriber having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscriber);

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

(iii) appoint and empower Mrs Francine MONIOT, private employee, to appear as the representative of the Board before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend Article 3, first paragraph of the Articles of Association and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, together with a total share premium amounting to one million three hundred and ten thousand six hundred forty-four Euro and seventy Cents (EUR 1,310,644.70), though the total amount of two million four hundred fifty-seven Euro and seventy Cent (EUR 2,000,457.70) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contributions in cash so made in an aggregate amount of two million four hundred fifty-seven Euro and seventy Cents (EUR 2,000,457.70) to the Company are allocated as follows:

(i) an amount of six hundred eighty-nine thousand eight hundred thirteen Euro (EUR 689,813) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount of one million three hundred ten thousand six hundred forty-four Euro and seventy Cent (EUR 1,310,644.70) is allocated to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the share capital of the Company, the first paragraph of Article 3 of the Articles is amended so as to have the following wording:

“ **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at EUR 6,032,904.- (six million thirty-two thousand nine hundred and four Euro) divided into 6,032,904 (six million thirty-two thousand nine hundred and four) shares of EUR 1.- (one euro) each.”.

#### Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Madame Francine MONIOT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de SENSILAB, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.597 (ci-après la Société), conformément aux résolutions prises par le Conseil en date du 27 février 2012 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant le Conseil conformément aux Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société SENSILAB a été constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'article 3 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 5.343.091,00 (cinq millions trois cent quarante-trois mille quatre-vingt-onze euros) divisé en 5.343.091 (cinq millions trois cent quarante-trois mille quatre-vingt-onze) actions de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à 20 millions d'euros (20.000.000,00 Euros) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital."

3. Conformément aux Résolutions, le Conseil a décidé:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent treize Euros (EUR 689.813) par l'émission de six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent treize (689.813) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune dans le capital social de la Société (les Nouvelles Actions), ensemble avec une prime d'émission totale de un million trois cent dix mille six cent quarante-quatre Euros et soixante-dix Cents (EUR 1.310.644,70) aux souscripteurs ayant souscrit et libéré ces Nouvelles Actions tels que mentionnés dans les Résolutions (les Souscripteurs);

(ii) supprimer, pour les besoins de la présente augmentation de capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société pour les Nouvelles Actions; et

(iii) de donner pouvoir à Madame Francine MONIOT, employée privée, pour représenter le Conseil devant le notaire instrumentant afin d'enregistrer en la forme notariée l'augmentation de capital de la Société ainsi effectuée, de modifier l'article 3, premier alinéa des Statuts et d'effectuer tous les actes et formalités nécessaires en rapport avec ladite augmentation de capital.

4. L'ensemble des Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées en numéraire par les Souscripteurs, ensemble avec une prime d'émission totale de un million trois cent dix mille six cent quarante-quatre Euros soixante-dix Cents (EUR 1.310.644,70) de sorte que le montant total de deux millions quatre cent cinquante-sept Euros et soixante-dix Cents (EUR 2.000.457,70) a été reçu par la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant.

5. Les contributions en numéraire ainsi faites à la Société pour un montant total de deux millions quatre cent cinquante-sept Euros soixante-dix Cents (EUR 2.000.457,70) sont alloués comme suit:

(i) un montant de six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent treize Euros (EUR 689.813) est alloué au compte capital social de la Société; et

(ii) l'excédent de un million trois cent dix mille six cent quarante-quatre Euros soixante-dix Cents est affecté au compte prime d'émission.

6. En conséquence de l'augmentation de capital réalisées ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 3 des Statuts est modifié afin d'être lu comme suit:

**" Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 6.032.904 (six millions trente-deux mille neuf cent quatre euros) divisé en 6.032.904 (six millions trente-deux mille neuf cent quatre) actions de EUR 1,- (un euro) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2012. LAC/2012/9826. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031036/166.

(120040469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

**Noble Holding International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.770.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.311.

I. Par décision de l'associé unique de la Société en date du 23 février 2012, il a été décidé:

- De reconnaître la démission de Monsieur Christopher Maan en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 février 2012;

- De reconnaître la démission de Monsieur Robert W. Adriaansen en tant que gérant de la Société avec effet au 23 février 2012; et

- D'approuver la nomination de Monsieur David Dujacquier, résidant professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 23 février 2012.

Suite à ces résolutions, la Gérance de la Société sera dès lors composé de:

- David Dujacquier;

- Alan R. May; et

- Alan P. Duncan.

II. Le gérant Alan R. Hay a décidé de transférer son adresse du 19A Dorfstrasse, CH-6340 Baar, Suisse au 64, Landmark Square, Earth Close, Suite 3D. KY1-1206 Grand Cayman, Iles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012033612/24.

(120043563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

**GVP Immobilier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.661.

*Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2012*

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 8 mars 2012 constate:

- La nomination de la société DIREX Sàrl, avec siège social au 89 e, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-166881 au poste de gérant de la société à responsabilité limitée GVP IMMOBILIER avec effet immédiat.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012033457/13.

(120043859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

**Belgacom Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.866.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 mars 2012*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renommer Deloitte SA, 560 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, représentée par Madame Christiane Chadoeuf comme réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Belgacom Development S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012033307/16.

(120044206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Eti International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.813.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 mai 2011.*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012033416/20.

(120043612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Hatanord Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.078.

*Extrait du procès verbal des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 15 mars 2012*

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société au L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme, avec effet immédiat, à la fonction d'administrateurs additionnels de la société, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12/09/1964 à La Spezia (Italie), avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg, 7 Val Ste Croix, et Monsieur François Manti, né le 07/10/1970 à Algrange (France), avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg, 7 Val Ste Croix.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Mandat

Signatures

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012033470/20.

(120043864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Vantage Partnership Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.899.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company Vantage Partnership Management S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 153.899 (NIN 2010 2212 984),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24<sup>th</sup> of June 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1552 of July 29, 2010.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The meeting is presided by Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The Chairman appoints as secretary Ms. Patricia CHAPELIER, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Decision to put the company Vantage Partnership Management S.A. into liquidation.

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company Vantage Partnership Management S.A. and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint the company PIKELANE CORPORATE LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the "Registrar of Corporate Affairs" under the number 1515831, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février.

Par-devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Vantage Partnership Management S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 153.899 (NIN 2010 2212 984),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1552 du 29 juillet 2010.



Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia CHAPELIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mettre la société Vantage Partnership Management S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société Vantage Partnership Management S.A. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. CHAPELIER, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 mars 2012. Relation: ECH/2012/374. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012031065/109.

(120040450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

**Bactriane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.317.

Suite à la démission de Monsieur Stanley Nelson Bergman, de sa fonction de Trustee de The Shenandoah 2008 Trust, le nouvel associé unique de la Société est désormais Monsieur Charles C. Cohen, agissant en sa qualité de Trustee de The Shenandoah 2008 Trust, né le 13 Janvier 1941 en Pennsylvanie, Etats-Unis et domicilié aux Etats-Unis, Bonita Springs, FL 34 110, 27 200 Riverview Center Boulevard, State of Florida.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BACTRIANE Sàrl*  
Société à Responsabilité Limitée  
Société Générale Bank & Trust  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012033315/16.

(120044128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

**BELGACOM Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 56.822.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 15 mars 2012*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 15 mars 2012 que:

L'assemblée générale des actionnaires renommée Deloitte SA, 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, représentée par Madame Christiane Chadoeuf comme réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à expiration à l'Issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Belgacom Finance S.A.*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012033323/17.

(120044207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

**Java Consultancy S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 145.415.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 20 février 2012 que Monsieur Khagani BASHIROV, demeurant au 6 rue de la Montée, L-3321 Berchem, cède 25 parts sociales qu'il détient de la société JAVA CONSULTANCY SARL à Monsieur Nurid ALIYEV, demeurant au 2, avenue du Dix Septembre, L-2550 Luxembourg.

Suite à cette cession, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Monsieur Nurid ALIYEV .....	25 parts sociales
Monsieur Khagani BASHIROV .....	75 parts sociales
TOTAL .....	100 parts sociales

Luxembourg, le 20 février 2012.

JAVA CONSULTANCY SARL  
Signature  
La gérance

Référence de publication: 2012033788/21.

(120044112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

**BMNL S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 23.289.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société BMNL S.A., dont le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été dénoncé en date du 9 décembre 1991.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 avril 2012 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Me Marthe FEYEREISEN  
Le liquidateur

Référence de publication: 201203329/18.

(120043925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Sunsailing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.347.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2012.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2012.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SUNSAILING S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1913 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5bis.** Restrictions à la cession des actions

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquiescer ou non les

Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

#### (ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leur sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1)- membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

### Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, cinq cents actions . . . . .	500
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, cinq cents actions . . . . .	500
TOTAL: MILLE ACTIONS . . . . .	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Axel de CARITAT de PERUZZIS, administrateur de société, né à Versailles (France) le 30 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

b) la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.

c) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 février 2012. Relation: CAP/2012/715. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 mars 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012031161/257.

(120040321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

**Marson Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.173.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 mars 2012 que:

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans :

\* Laurent MULLER, Docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

\* Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

\* Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société Marc Muller Conseils S.à r.l. (anc. Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.), ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80 574.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012033582/27.

(120043821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**H.R.T. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 156.206.

—  
EXTRAIT

I. Assemblée générale du 14 mars 2012

L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, de (i) Monsieur Dominique RANSQUIN de son mandat d'administrateur de la Société et de (ii) Monsieur Christophe Blondeau de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Ont été nommés avec effet immédiat et pour une période de 6 ans:

- En tant qu'administrateur: Monsieur Georges WIRTZ, demeurant professionnellement au 6 Montée du Grund, L-1645 Luxembourg

- En tant que commissaire aux comptes: Fiduciaire Everard & Klein, ayant son siège au 83 rue de la Libération, L-5969 Itzig et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.706.

II. Réunion du conseil d'administration du 14 mars 2012

Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, a été nommé administrateur délégué à la gestion journalière, consistant dans l'accomplissement des actes qui ne sont que l'exécution quotidienne de la ligne de conduite tracée par le conseil d'administration. Il pourra engager seul la Société dans le cadre de la gestion journalière.

III. Changement d'adresses

La Société a été informée du changement d'adresse de Monsieur Philippe Richelle et de Madame Brigitte DENIS, administrateurs, qui demeurent désormais professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012033460/27.

(120044097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Food Marketing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.471.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 février 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alex BONGRAIN, Administrateur, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, Administrateur, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;

- Monsieur Armand BONGRAIN, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 10 février 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, cabinet de révision agréé, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Pour FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012033438/22.

(120043898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Holden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.745.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 mars 2011*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 8 mars 2011, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 8 mars 2011, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDEN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012033479/22.

(120043575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.532.026,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 mars 2012 que la personne suivante a été nommée à la fonction de gérant de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Ian H. Elson, né le 23 août 1947 à Coventry, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 143, Shady Oaks, LI30NB Higher Penly, Wrexham, Royaume-Uni;

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Michael McGuire, né le 15 octobre 1956 à Uxbridge, Canada, ayant son adresse professionnelle à King Street Fenton, Stoke on Trent, ST4 2LT, Royaume-Uni;

- Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012033521/29.

(120043631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Monteverde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.792.

—  
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012033591/10.

(120044134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---

**Lux Applications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 7A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.436.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX APPLICATIONS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012033563/11.

(120043917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

---